



Rapport d'activité 2022

Mécénat pour la régénération des écosystèmes dans
leurs dimensions écologique, sociale et économique

SOMMAIRE

Introduction	
- Nos fondements	4
- La création d'ECODOTA	5
Les projets soutenus	6
- Généralités	7
- Le projet Biofermes Internationales	8
- Le projet Partageons les Jardins	9
- Le projet R&D et Innovation dans les Jardins de Cocagne	10
- Le projet En boîte le plat	11
- Le projet Duramen	12
- Le projet Ma Bouteille s'appelle Reviens	13
- Le projet Partage des Savoirs autour du monde végétal et des plantes (Serpettes & Chaudrons)	14
- Le projet Scenario de Transition Energétique pour l'Europe (Négawatt)	15
- Le projet Terres de Liens	16
La Gouvernance et le fonctionnement	17
- Organigramme	18
- Le Conseil d'Administration, l'animation	18
- Retour sur la soirée événement d'Ecodota	19
Les actions pour le développement des partenariats	
- Les entreprises mécènes-partenaires	20
- Les sollicitations de partenariats menées par ECODOTA	20
Le rapport financier	
- Libéralités reçues	21
- Compte Emplois des Ressources et Certification des comptes par un CAC	21

NOS FONDEMENTS

Le développement industriel, l'expansion démographique et l'urbanisation, la modification profonde des méthodes agricoles sont la cause des dégradations écologiques et pèsent sur les sociétés et leur économie.

En France et dans le monde, des acteurs locaux portent des convictions fortes. Ils coopèrent et développent les outils pour concilier efficacité économique, préservation de l'environnement et progrès social. Pour le bien de tous et des générations futures, ils contribuent à ce que nous appelons « la régénération des écosystèmes ».

Les efforts doivent se concentrer sur les solutions qu'apportent ces initiatives, et le mécénat est un moyen privilégié de s'impliquer dans des projets qui font sens et de soutenir des solutions d'avenir.

L'engagement des fondateurs d'ECODOTA :

En tant que dirigeants, nous sommes conscients du rôle économique de nos entreprises, créatrices de valeur et d'emplois. Nous sommes également de plus en plus concernés par les attentes de nos parties-prenantes (clients, salariés, fournisseurs, acteurs locaux...). L'entreprise doit devenir plus « citoyenne », apporter sa contribution aux enjeux sociétaux, et cet engagement se démontre par des actions concrètes.

« ECODOTA est créé pour mobiliser et permettre à toutes les entreprises engagées d'apporter leur contribution à des projets d'intérêt général, de qualité et à fort impact, pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, le progrès social et la santé... Ensemble, agissons, et mobilisons ! »

William VIDAL- Président d'ECODOTA



William VIDAL - Président de la société Sylvestris, société mère du Groupe ECOCERT

ECOCERT, leader mondial de la certification en agriculture biologique et cosmétiques biologiques, s'appuie sur un réseau de 30 filiales intervenant dans plus de 130 pays. ECOCERT est également un acteur reconnu en matière de certification des systèmes de management de l'environnement et du commerce équitable. Confirmant la volonté de poursuivre les actions de la Fondation d'Entreprise ECOCERT (2010-2015), William VIDAL a souhaité constituer un outil dédié au bien commun et à disposition de toute entreprise engagée ou qui souhaite s'engager même si elle ne peut gérer un outil de mécénat telle qu'une fondation ou un fonds de dotation qui lui serait propre.



Maria PELLETIER - Présidente de la société Moulin Marion.

Son action militante inscrit l'entreprise MOULIN MARION dans une démarche progressiste et durable autour de trois métiers complémentaires : la meunerie bio, la nutrition animale bio, le conseil et négoce en agrobiologie. Maria PELLETIER est une dirigeante engagée dans des instances professionnelles ou d'intérêt général (notamment Présidente de l'ONG Générations Futures et Membre fondateur et membre du conseil d'administration de Réseau Environnement Santé).



Jean-Louis RIBES – Gérant de la société DSI

DSI-Distribution Services Industriels est une entreprise à vocation sociale et solidaire dont l'effectif est composé à plus de 80% de personnes en situation de handicap, implantée en Midi-Pyrénées, Ile de France, Aquitaine, PACA et Pays-de-la-Loire. Les activités de DSI sont regroupées en 6 pôles : Bureautique, Impression, Industrie, Logistique transport, Multiservices et Études & ingénierie. En tant que Fondateur et Gérant de cette entreprise adaptée, l'engagement de Jean-Louis RIBES en faveur de l'insertion sociale et professionnelle est l'un des fils conducteurs de sa vision d'une société durable.



ECODOTA est un organisme d'Intérêt Général, initié par des entreprises engagées, pour soutenir des projets pour la régénération des écosystèmes écologiques, sociaux et économiques.

▪ **DATE DE CRÉATION : 6 septembre 2016** (Publication au J.O. le 24/09/2016).

▪ **RAISON SOCIALE : ECODOTA**

Le fonds a été initialement créé sous la dénomination "Fonds pour la régénération des écosystèmes dans leur dimension écologique, sociale et économique". Le dépôt de la marque ECODOTA nous a permis d'adopter en 2017 cette dénomination, plus courte.

▪ **STATUT JURIDIQUE : Fonds de dotation**

Un fonds de dotation est un outil de financement, créé par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. ECODOTA fonctionne comme une fondation ou une association d'utilité publique, c'est un organisme à but non lucratif focalisé sur la réalisation d'une mission d'intérêt général.

Pourquoi un Fonds de Dotation ?

Cette forme juridique est adaptée à la mission sociale, ainsi qu'aux actions envisagées :

- Fédérer au sein d'une structure avec une gouvernance participative
- Permettre aux mécènes de mutualiser des moyens financiers
- Collecter des fonds privés sous le régime du mécénat : Réduction d'impôts (IS et IR)
- Allouer des financements à des projets portés par des organismes externes
- Promouvoir les initiatives soutenues, notamment par appel public à la générosité.

• **OBJET SOCIAL**

"Promouvoir, organiser et/ou soutenir, dans une finalité d'intérêt général, des initiatives citoyennes, collectives, associatives ou entrepreneuriales dans tous les domaines d'activité, en France et à l'étranger, visant dans une logique de durabilité, à la protection ou à la restauration des relations dynamiques et positives entre les composantes sociales, écologiques et économiques des écosystèmes ; par son objet, le fonds contribue à la création d'emplois, à l'inclusion sociale ou à l'insertion économique, dans des activités ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux tels que la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources naturelles et des équilibres écologiques, particulièrement en agriculture."



SIEGE SOCIAL

Route de Clermont-Savés
Lieu-dit Lamothe Ouest - BP 47
32600 L'Isle-Jourdain



CONTACTS

Léa BOZEC
Développement des partenariats
lea.bozec@ecodota.org
05.62.07.66.73



www.ecodota.org

Les Projets soutenus

BIOFERMES INTERNATIONALES



PARTAGEONS LES JARDINS



R&D ET INNOVATION DANS LES JARDINS DE COCAGNE



PARTAGE DES SAVOIRS AUTOUR DU MONDE VEGETAL ET DES PLANTES MEDICINALES



MA BOUTEILLE S'APPELLE REVIENS



DURAMEN



EN BOITE LE PLAT



TERRES DE LIENS



SCENARIO DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR L'EUROPE





Découvrez les
projets sur
www.ecodota.org

Intérêt général

Ces projets sont portés par des organismes d'intérêt général.

Double impact : social et environnemental

Ces projets contribuent à la création d'emplois, à l'inclusion sociale ou à l'insertion économique, dans des activités ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux tels que la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources naturelles.

Solutions durables

Les plans d'actions intègrent un modèle de développement axé sur la construction de solutions. La formation et le transfert de compétences sont essentiels pour pérenniser les bénéfices des actions et leurs impacts dans le temps.

Le Projet BIOFERMES INTERNATIONALES



- **Organisme porteur du projet :** SOL, Alternatives agroécologiques et solidaires est une Organisation de Solidarité Internationale (OSI). Créé en 1980, SOL appuie des initiatives créées pour et par des organisations locales d'Afrique, d'Asie et de France sur le long terme.

- **Missions principales :** Participer à la satisfaction des besoins essentiels des agriculteurs paysans et à la valorisation de leurs rôles dans la société.
- Deux thématiques d'action : l'accès à une agriculture paysanne et la protection des ressources naturelles et de la biodiversité.
- Via son réseau d'experts (agroéconomistes, agriculteurs bio...), SOL a développé une véritable expertise et notamment d'analyses des politiques agricoles mondiales et de leurs conséquences pour les petits paysans.

▪ Résumé du projet :

En Inde comme en France, les contextes liés ont de nombreuses problématiques partagées. Ce projet vise à soutenir en Inde les paysans déjà établis et en France, les personnes souhaitant devenir agriculteurs avec un objectif commun : atteindre une autonomie économique et alimentaire, tout en protégeant et en restaurant la biodiversité de leur territoire.

3 volets sont développés :

1. Formation à l'agroécologie et renforcement des jardins de démonstration dans 2 microfermes supports ;
2. Formations de gardiens de semences et renforcement de 2 conservatoires vivants de semences ;
3. Favoriser le lien social entre paysans et citoyens, et permettre la sensibilisation et l'engagement en faveur de l'agroécologie.

- **Durée du projet :** 3 ans (Mars 2016 - Mars 2019 – puis reconduction)

- **Localisation :** France (en Sologne), Inde (3 états : Uttarakhand, Rajasthan, Uttar Pradesh), Sénégal

- **Bénéficiaires directs :** 300 futurs paysans en France, 300 petits paysans indiens, 150 membres de collectifs de citoyens, 330 citoyens, 2000 enfants en Inde, 2000 paysans sensibilisés en Inde, 600 individuels et 2000 petits agriculteurs en Inde.

- **Montant versé par ECODOTA en 2022 :** 10 999,44 €

Le Projet PARTAGEONS LES JARDINS



- **Organisme porteur du projet :** « **Partageons les Jardins!** » est une association de promotion et de mise en réseau des activités de jardinage, qui défend des principes écologiques, démocratiques et fait partie du réseau du Jardin dans Tous Ses Etats (JTSE).

L'association accompagne les collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, entreprises, associations, habitants,

...

- **ANIMATION DE RÉSEAU :** Accueil, information, sensibilisation / Centre de ressources (bibliothèque, grainothèque, outillthèque, ...) / Organisation d'événements (fête des jardins, projections, débats...) / Conférences / Animations de réunions publiques / Soutien aux jardins en création et existants / Visites de jardins / Ateliers pratiques et formations;
- **ACCOMPAGNEMENT** à la création de jardin partagé : Diagnostic urbain, social, environnemental / Mobilisation des habitants / Animation d'ateliers de concertation / Conseil et suivi d'aménagement.la

- **Résumé du projet :**

1. Projet de développement : Agrandir la zone d'intervention à la Région Occitanie Ouest.
2. L'association travaille en réseau avec d'autres structures sur deux projets pour lesquels un financement FEADER est demandé :

Un projet avec Arbres et Paysages d'Autan : Réaliser une étude sur la valorisation des déchets d'élagage des communes.

Un projet avec Graine Midi-Pyrénées : Recenser les jardins partagés existants et réaliser un diagnostic des potentiels et des besoins de création de jardins partagés, notamment pour des bailleurs sociaux ou des communes rurales.

- **Durée du projet :** Demande de soutien pour 3 ans. 2017, 2018, 2019
 - **Localisation :** Historiquement Partageons les Jardins agit sur le territoire de la région Toulousaine (au-delà de la Métropole). Elle souhaite pour les années à venir pouvoir être active sur l'Occitanie ouest (ex Midi-Pyrénées)
 - **Bénéficiaires directs :** Le public concerné est lié au commanditaire du jardin partagé. D'une manière globale, il s'agit de toutes les personnes avoisinant le jardin partagé.
-
- **Montant versé par ECODOTA en 2022 : 4874,44 €**

Le Projet

R&D ET INNOVATION DANS LES JARDINS DE COCAGNE



- **Organisme porteur du projet :** « **Réseau Cocagne, cultivons la solidarité** » est une association créée en 1999 avec pour mission de d'essaimer, conseiller et soutenir les projets de Jardins de Cocagne, de développer des expérimentations nouvelles (Microfermes, Fleurs de Cocagne, conserveries, etc.), d'animer la dynamique de réseau et de mutualisation, de professionnaliser les équipes d'encadrement des entreprises solidaires Cocagne, de mobiliser des partenaires et des financements, tout en représentant le mouvement Cocagne dans les réseaux nationaux et européens.

- **Résumé du projet :** Depuis 1991, Les Jardins de Cocagne sont des exploitations maraîchères biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Par la production de légumes vendus en circuit-court sous forme de paniers à des adhérents consom'acteurs, les Jardins de Cocagne favorisent le retour à l'emploi de femmes et d'hommes et leur permet de (re)construire un projet professionnel et personnel. Par la production en bio, le projet des Jardins de Cocagne contribue à la préservation des ressources naturelles et des équilibres écologiques

Le Réseau accompagne les Jardins de Cocagne locaux, pour expérimenter et développer de nouvelles activités. afin de déployer les bonnes pratiques et essaimer les modèles à succès :

- L'accompagnement et l'essaimage : les chargés de mission du Réseau Cocagne appuient quotidiennement les porteurs de projets adhérents Cocagne en apportant des expertises techniques et en favorisant les relations de compétences. Ils sont les animateurs de ces réseaux d'expertises.

- La capitalisation : en s'appuyant sur les expérimentations accompagnées, le Réseau produit de nombreux guides et livrables mettant en exergue les bonnes pratiques.

Par ce projet, le Réseau Cocagne encourage donc les structures adhérentes à travailler en collaboration avec les acteurs locaux. La R&D structurée du Réseau Cocagne accompagne, entre autres, les initiatives concourant à la structuration de ces filières (création de plateformes logistiques, d'ateliers de transformation et de conserveries, de restauration collective, ...).

Les activités innovantes développées dans le cadre de la R&D participent à accueillir et à accompagner un plus large public. A l'image de Fleurs de Cocagne (activité horticole d'insertion) qui s'adresse en majorité à un public féminin. La pluralité des activités développées permet de mieux prendre en compte les problématiques des salariés en insertion et d'offrir un parcours plus complet et mieux adapté.

- **Durée du projet :** Demande de soutien pour 1 ans. Reconductible.
- **Localisation :** Les Jardins et entreprises solidaires Cocagne se développent partout en France (voir la [carte des entreprises solidaires Cocagne](#)).
- **Bénéficiaires directs :** La démarche de recherche et développement a vocation à impacter l'ensemble des Jardins en diversifiant leurs activités et en renforçant leur modèle économique. Elle touche ainsi les 126 entreprises solidaires Cocagne et leurs salariés en insertion.
- **Montant versé par ECODOTA en 2022 :** 2574,44 €

Le Projet

EN BOÎTE LE PLAT



- **Organisme porteur du projet :** **ETIC Emballages** est une association toulousaine fondée début 2019 par 7 citoyen.ne.s voulant participer à l'émergence d'un modèle alternatif à la société du tout-jetable. Afin de provoquer un véritable changement des modes de consommation auprès des différents acteurs du territoire, l'association met en place des systèmes concrets d'emballages consignés et vient compléter ses actions par des campagnes de sensibilisation. Son premier projet se nomme « en boîte le plat » et vise à remplacer les emballages jetables pour plats à emporter par des boîtes en verre consignées.
- **Missions principales :** Mise en place de systèmes d'emballages consignés et sensibilisation à la réduction des déchets
- **Thématiques d'action :** Protection de l'environnement, réduction des déchets, réemploi.

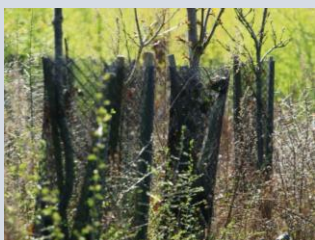
- **Résumé du projet :** Dans nos grandes villes, chaque jour, plusieurs dizaines de milliers d'emballages à usage unique sont utilisés quelques minutes avant d'être jetés. Le projet « en boîte le plat » vise à remplacer cet énorme gâchis par l'utilisation de boîtes en verre consignées avec pour objectifs de réduire les déchets et d'amorcer un changement des modes de consommation plus global chez les habitant.e.s.

- **Etapes des réalisations du projet :** Entre fin 2019 et 2022, ETIC Emballages prévoit d'expérimenter un développement grandeur nature du projet sur plusieurs zones et via les 3 axes suivants :
 1. Mise à disposition de boîtes en verre consignées aux commerçant.e.s, gestion de la logistique mutualisée (livraison/collecte/lavage), développement et animation d'un réseau « en boîte le plat »;
 2. Construction et mise en place d'une campagne de sensibilisation aux intérêts de la consigne sur le territoire;
 3. Mesures et analyses des indicateurs environnementaux (validation du bilan global), sociaux (observation des changements d'habitude) et opérationnels (définition du modèle économique).

- **Durée du projet :** 2019-2022 (déploiement en centre-ville et sur 2 zones d'activités de la périphérie toulousaine)
- **Localisation :** France, Toulouse (+ points d'essaimage sélectionnés fin 2019)
- **Bénéficiaires directs :** Citoyen.ne.s, commerces de bouche, collectivités et entreprises du territoire de la métropole toulousaine.

- **Montant versé par ECODOTA en 2022 :** 11 199,44€

Le Projet DURAMEN



- **Organisme porteur du projet : Duramen**, association de mécénat environnemental, œuvre depuis 2015 pour la préservation et la gestion durable des forêts de la région Centre-Val de Loire en soutenant des projets de plantations apportant une **plus-value environnementale à la forêt**. Le changement climatique va trop vite et nos forêts n'ont pas le temps de s'adapter. Pour assurer la pérennité de ces écosystèmes, il nous faut renouveler les peuplements en plantant des essences adaptées. Or, 87% de la surface boisée en région Centre-Val de Loire (74% à l'échelle de la France) appartient à des propriétaires privés qui n'ont souvent plus les moyens financiers d'assurer des plantations. **Nos forêts sont par conséquent vieillissantes et subissent de plein fouet les effets du changement climatique** : essences moins adaptées à la station forestière, sujets affaiblis par les variations pluviométriques et les hausses de températures ou sujets vieillissants de plus en plus sensibles aux attaques sanitaires, toujours plus fréquentes avec les modifications du climat...
- **Thématiques d'action :**
 - Lutter contre le changement climatique (séquestration et stockage carbone)
 - Contribuer et préserver les services écosystémiques et les bénéfices socio-économiques rendus par les forêts
 - Promouvoir une consommation responsable via l'utilisation du bois (substitution matériau et énergie)
 - Sensibiliser le grand public à l'importance des actions de replantation
- **Résumé du projet :** Le projet Duramen est issu d'une réflexion collective des acteurs de la filière en région Centre pour pallier la chute des plantations, liée au manque d'aides publiques, et aux impacts engendrés sur la qualité et la pérennité des forêts. Celles-ci sont vieillissantes et subissent de plein fouet les effets du changement climatique : des essences n'étant plus adaptées, des arbres vieillissants plus sensibles aux attaques sanitaires, toujours plus fréquentes avec les modifications climatiques... d'où la nécessité de renouveler nos forêts pour les préserver. Il vise à mettre en relation des personnes qui veulent agir pour l'environnement (mécènes) avec celles qui le peuvent (forestiers), par l'intermédiaire de la forêt.
- **Etapas des réalisations pour chaque projet forestier :**
 1. Etude, faisabilité : étude de sol, choix des essences adaptées au milieu, dépôt du projet, notation et échanges techniques avec le comité scientifique et technique de Duramen
 2. Préparation du sol : Nettoyage préalable, travail du sol
 3. Achat des plants / organisation avec le planteur / Plantation et mise en place des protections
 4. Entretien de la plantation, indispensable à la réussite du projet
- **Durée du projet :** illimitée (article 5 des statuts de l'Association) / plantations : ~ 6 mois en automne-hiver
- **Localisation :** France, Région Centre - Val de Loire
- **Bénéficiaires directs :** propriétaires forestiers et ensemble de la population via les services écosystémiques de la forêt
- **Montant versé par ECODOTA en 2022 : 10 799,44€**

Le Projet MA BOUTEILLE S'APPELLE REVIENS



- **Organisme porteur du projet :** **L'association LOCAVERRE – Consigne de bouteilles en verre** est une association qui crée un nouveau service de collecte et de lavage des bouteilles en verre utilisées par les producteurs de jus de fruits, de bière et de vin du territoire Drôme-Ardèche. Le consommateur rapporte la bouteille au point de vente après usage. Elle est alors collectée, lavée puis revendue au producteur pour qu'il la réutilise.
- **Thématiques d'action :**
 - Réduction des dépenses énergétiques liées au traitement du verre (-75% d'énergie primaire, -79% d'émission de gaz à effet de serre, -33% d'eau).
 - Promotion de l'agriculture locale et la consommation en circuit court
 - Sensibilisation des citoyens à la réduction des déchets
 - Création d'emplois non délocalisables (7 à 10 emplois locaux dont 5 à 7 en entreprise d'insertion)
- **Résumé du projet :** L'idée de relancer la consigne est née à la demande de producteurs locaux (notamment brasseurs de bière) qui trouvaient dommage de produire et de vendre localement en achetant des bouteilles qui faisaient des milliers de km. Un collectif s'est monté rassemblant des producteurs, magasins, citoyens pour construire une solution de réemploi.
- **Etapas des réalisations ou volets du projet :**
 1. Tester une laveuse de bouteilles industrielle est située à Chabeuil et permet de laver les contenants. Les tests concernent la solidité de la bouteille, le modèle organisationnel de l'activité.
 2. Déployer : augmenter le nombre de producteurs clients et s'ouvrir à d'autres contenants (pots de yaourt par ex)
 3. Capitaliser pour accompagner les projets voisins dans leur montage.
- **Durée du projet :** L'expérimentation, elle, est prévue jusqu'en 2022 pour déployer le projet dans le temps.
- **Localisation :** France : Drôme – Ardèche puis Auvergne Rhône-Alpes
- **Bénéficiaires directs :** Les producteurs de bière, de vin et de jus de fruits du territoire. Les magasins bio et locaux qui distribueront les produits consignés. Les consommateurs qui rapporteront la bouteille après consommation.
- **Montant versé par ECODOTA en 2022 : 11 499,44€**

Le Projet

PARTAGE DES SAVOIRS AUTOUR DU MONDE VÉGÉTAL ET DES PLANTES



- **Organisme porteur du projet :** L'association **Serpelles et Chaudrons** est une association d'éducation populaire sur les savoirs et savoir-faire liés aux plantes, créée en 2013. L'association Serpelles et Chaudrons est située en Hautes-Pyrénées dans la vallée de la Barousse. Ces actions rayonnent sur son territoire ainsi que dans les départements limitrophes. Elle est très active aussi bien en zone rurale (Barousse, Comminges) qu'au sein de grandes agglomérations (Tarbes, Toulouse).

- **Résumé du projet :**

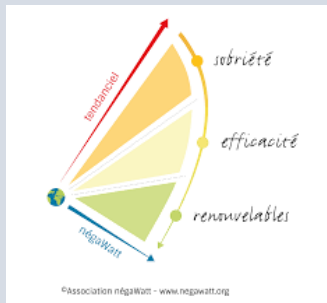
Appui au développement des ateliers pédagogiques de l'association et à la mise en œuvre de la fête annuelle (fête du Solstice)

Objectifs spécifiques du projet : Amélioration des outils de communication, mise en œuvre d'un projet pédagogique auprès d'établissements scolaires (2 à 3 classes), amélioration du fond documentaire, achat de matériel.

Réalisation de la fête du Solstice et améliorer son attractivité.

- **Durée du projet :** 3 ans (2022-2024)
- **Localisation :** France, Sarp (65370) et communes environnantes
- **Bénéficiaires directs :** grand public, public scolaire
- **Montant versé par ECODOTA en 2022 :** 4124,24 €

Le Projet SCENARIO DE TRANSITION ENERGÉTIQUE POUR L'EUROPE



- **Organisme porteur du projet** : Fondée en France en 2001, **l'association négaWatt** est un think tank pour la transition énergétique qui a développé la démarche négaWatt : une approche de bon sens reposant sur trois piliers. Elle consiste d'abord à réduire les besoins par la sobriété dans les usages individuels et collectifs de l'énergie. L'efficacité permet ensuite de diminuer la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ces besoins. La priorité peut enfin être donnée aux énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaire. Sur la base de cette démarche, l'association a mis au point un **scénario de prospective énergétique à horizon 2050 pour la France** et assure également une action de plaidoyer auprès des décideurs politiques et économiques.

- **Résumé du projet : Le scénario de prospective énergétique européen à horizon 2050** : L'objectif de l'Association négaWatt avec ses partenaires, est de proposer une trajectoire énergétique à l'échelle européenne, qui évalue l'ensemble des potentiels de maîtrise de la demande (sobriété et efficacité énergétique) et de développement des énergies renouvelables, pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, ainsi que le taux de 100 % d'énergies renouvelables.

- **Etapes du projet et durée** : <https://www.negawatt.org/Calendrier-et-programme-de-travail>

- Lancement du dialogue technique (juin 2019 - juin 2020)
- Développement de trajectoires nationales ambitieuses (mai 2020 - juin 2021)
- Construire une vision européenne à partir de l'agrégation des visions nationales (janvier 2021 - avril 2022)
- A partir du second semestre 2022, portage du scénario NEGAWATT de trajectoire énergétique à l'échelle européenne.

- **Localisation** : Union Européenne
- **Bénéficiaires directs** : citoyens, entreprises, décideurs
- **Montant versé par ECODOTA en 2022** : 2224,44 €

Le Projet TERRES DE LIENS



- **Organisme porteur du projet :** **Terre de Liens** agit sur l'ensemble du territoire métropolitain. Afin de gagner en efficacité, chaque grande région dispose d'une association territoriale qui anime les adhérents de son territoire. La Fédération Terre de Liens coordonne l'ensemble de ces associations.

Les fermes sont acquises grâce à de l'épargne solidaire collectée par une société d'investissement, La Foncière Terre de Liens, qui loue ces fermes à des paysans engagés dans une agriculture de proximité, biologique et à taille humaine.

Enfin, La Fondation Terre de Liens est habilitée à recevoir des donations et des legs de fermes et de terres.

- **Thématiques d'action :**

Sensibilisation du grand public aux problématiques du foncier agricole.

Accompagnement des cédants dans leur démarche de transmission de leur ferme.

Accueil et accompagnement des candidats à l'installation

Instruction des dossiers d'acquisition

Soutien des collectivités territoriales (communes et communautés de communes) de plus en plus nombreuses à solliciter Terre de Liens pour les aider à gérer leur domaine foncier

- **Résumé du projet :**

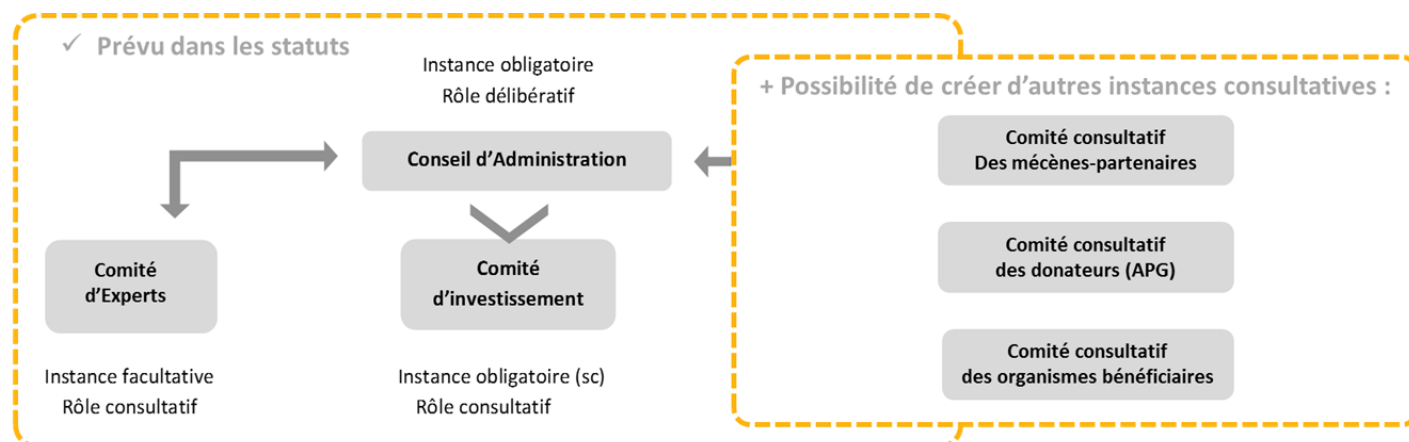
En un peu plus de 60 ans, 1,9 millions d'exploitations ont disparu. En moyenne depuis 10 ans, 44 000 hectares de terres ont été artificialisés par an soit l'équivalent d'un département qui disparaît tous les 13 ans. Dans le même temps, les exploitations de plus de 100 Ha, qui représentaient 1% des fermes en 1955, représentent aujourd'hui 24% des fermes et concentrent 64% de la surface agricole française. Alors que la moitié des agriculteurs partira à la retraite d'ici 10 ans, il est urgent d'agir pour sauvegarder les terres agricoles, stopper le phénomène de concentration foncière et favoriser l'installation de nouveaux paysans et paysannes en agriculture biologique.

- **Durée du projet :** 3 ans minimum
- **Localisation :** France : région Rhône Alpes
- **Bénéficiaires directs :** 26 fermes ont été acquises (2 sont en cours d'acquisition), permettant l'installation d'environ 50 paysannes et paysans.
- **Montant versé par ECODOTA en 2022 :** 1874,44 €

La Gouvernance Et le fonctionnement

▪ LES STATUTS CONSTITUTIFS D'ECODOTA PRÉVOIENT :

- le fonctionnement du Conseil d'Administration (instance délibérative obligatoire),
- le fonctionnement du Comité d'Experts (instance consultative non obligatoire)
- le fonctionnement du Comité d'Investissement (instance consultative obligatoire dès lors que la dotation dépasse un montant de 1M€. Ce seuil n'est pas atteint au cours du premier exercice d'ECODOTA)
- la possibilité de créer d'autres instances consultatives, pour intégrer au fur et à mesure du développement d'ECODOTA nos parties prenantes



NB : La Loi précise que le Comité d'Investissement est une instance obligatoire dès lors que le montant de la dotation dépasse 1.000.0000 €. En conformité avec ces dispositions, les statuts d'ECODOTA prévoient les modalités de constitution du Comité d'Investissement qui sera crée dès lors que le seuil réglementaire sera atteint.

▪ ECODOTA S'EST DOTÉ D'UN CADRE DÉONTOLOGIQUE :

ECODOTA s'est doté de sa propre Charte Ethique et fait partie des signataires de la Charte Admical (principes déontologiques du mécénat)

Le Conseil d'Administration

■ COMPOSITION

Cette instance décisionnelle obligatoire est à ce jour composé de 3 membres. Les statuts constitutifs prévoient la possibilité d'ouvrir le Conseil d'Administration, notamment pour impliquer les représentants des Mécènes-Partenaires du Fonds.



■ DATES DES DÉLIBÉRATIONS ET ORDRE DU JOUR

- **13/04/2022** : Arrêté des comptes 2021
- **13/04/2022** : Approbation comptes annuels et affectation du résultat pour l'exercice 2021, Conventions règlementées, Publication des comptes, Approbation du rapport d'activité 2021, affectation de la dotation aux ressources et des versements des subventions
- **05/12/2022** : Bilan d'activité 2022, Actions pour 2023, Point budgétaire 2022, Budget prévisionnel 2023, versement des Reliquats, Gouvernance, Présentation et présélection de projets.

L'animation D'ECODOTA



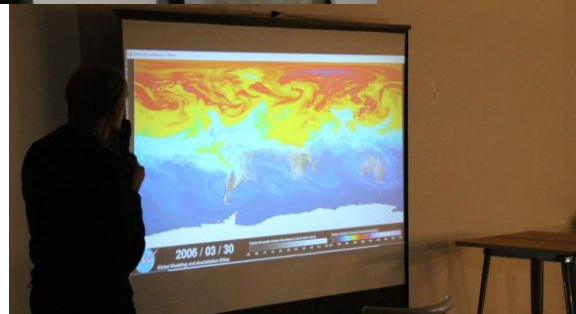
■ ACTIVITÉS

Une salariée du Groupe ECOCERT assure à temps partiel les missions suivantes :

- Fonctions supports du Fonds de Dotation (gestion, communication, formalités, ...)
- Relation avec les mécènes-partenaires (de la sollicitation à l'animation du partenariat)
- Relation avec les organismes porteurs de projet : de la demande d'éligibilité au suivi du projet (sans droit de vote).
- Relation avec les e-donateurs : Suivi de l'APG, news, ...
- Animation des CA et des Comités.

Retour sur la soirée du 13/12/2022

- LA SOIREE EVENEMENT DU FONDS DE DOTATION ECODOTA A EU LIEU LE 13 DECEMBRE 2022 A LA CITE DE LA RSE (TOULOUSE)
- UNE QUINZAINE DE PARTICIPANTS (ENTREPRISES, ASSOCIATIONS) REUNIS POUR **TEMOIGNER DE L'IMPACT DU MECENAT ET DE SON ROLE PRIMORDIAL** POUR REpondre AUX ENJEUX CLIMATIQUES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN
- ANIMATION PAR **JEAN-CHRISTOPHE GIESBERT** DE L'AGENCE GIESBERT & MANDIN
- INTERVENTION DE **SERGE PLANTON** CLIMATOLOGUE, CONTRIBUTEUR DU GIEC SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



- **CAPTATION VIDEO** POUR REVIVRE LES TEMPS FORTS DE LA SOIREE (*DISPONIBLE SUR LE SITE D'ECODOTA*)



Le développement des partenariats

▪ LES ENTREPRISES MÉCÈNES-PARTENAIRES

Aux côtés des membres fondateurs, plusieurs sociétés soutiennent des projets écologiques et solidaires via le fonds ECODOTA. La société Giesbert&Mandin s'est également engagée via des actions en pro bono pour faire connaître les actions d'ECODOTA.



▪ LES SOLLICITATIONS DE PARTENARIATS MENÉES PAR ECODOTA

ECODOTA s'adresse à des entreprises engagées (dont le cœur de métier est en lien avec les enjeux de développement durable et ayant une démarche de mécénat fondée sur un engagement sincère et concret).



www.ecodota.org : Le site vitrine du Fonds de Dotation est notre principal support de communication.

- Présentation institutionnelle et présentation des Mécènes-Partenaires,
- Galerie des projets financés et module de don en ligne (pour ECODOTA et les projets)
- Dépôt des candidatures (demandes de financement par les porteurs de projets),
- Fil d'actualités (interfaçage avec le compte Facebook ECODOTA)

Le Rapport financier

■ COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES 2022

■ LISTE DES LIBÉRALITÉS REÇUES :

- AU COURS DE L'EXERCICE 2022 LE FONDS DE DOTATION ECODOTA N'A PERÇU AUCUNE LIBÉRALITÉ (= DONATION OU LEGS). LES RESSOURCES PROVIENNENT DU MÉCÉNAT À 100% (FONDS VERSÉS PAR DES ENTREPRISES PRIVÉES).

Synthèse du compte d'emploi des ressources 2022					
EMPLOIS	Emplois de 2022 = compte de résultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2022 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2022 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2022 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES	0	0
1-MISSIONS SOCIALES	60 268	0	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	0	0
1.1 Réalisation en France	55 168		1.1 Dons et legs collectés	0	
Actions réalisées directement	0		Dons manuels non affectés	0	
Versements à d'autres organismes agissant en France	55 168		Dons manuels affectés	0	
			Legs et autres libéralités non affectés	0	
			Legs et autres libéralités affectés	0	
1.2 Réalisées à l'étranger	5 100		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	
Actions réalisées directement	0				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	5 100				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	8 725		2- AUTRES FONDS PRIVÉS	79 014	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	8 725		3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0		4- AUTRES PRODUITS	0	
3- FONCTIONNEMENT GENERAL	8 725	0			
		0			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	77 718		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.	79 014	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II- REPRISES DES PROVISIONS	0	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 394,66 €		IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DÉDIÉS)		0
			V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V- TOTAL GENERAL	79 113		VI- TOTAL GENERAL	79 014	
V- Part acqu. immob. brutes de l'Exe financées par les ressources coll. aup. public		0			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financée		0			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		0	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		0
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	1 500	
Frais de fonctionnement et autres charges	0		Dons en nature	0	

CERTIFICATION DES COMPTES PAR UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les comptes annuels sont vérifiés et contrôlés par le Cabinet GIMBERT & Associés, (Conformément à l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, tout Fonds de Dotation doit nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant, dès lors que le montant total de ses ressources dépasse 10 000 euros en fin d'exercice).





**Rapport
d'activité
2022**